



Communiqué à la population

Coronavirus Maintien des marchés alimentaires à Redon

Redon, le 26 mars 2020

Sur demande du Maire de Redon, Pascal Duchêne, et sur avis favorable de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement, Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine a délivré, mercredi 25 au soir, un arrêté préfectoral de dérogation pour le maintien de l'ouverture des marchés alimentaires sous les halles de Redon et du marché de plein air du lundi :

- Marché couvert sous les halles de Redon, selon les périodes d'ouverture habituelles :
 - Le vendredi de 8h à 12h
 - Le samedi de 8h à 12h
 - Le lundi de 8h à 12h
- Marché de plein air (Place du Parlement et Place aux Marrons), selon les périodes d'ouverture habituelles :
 - Le lundi de 8h à 12h

Cette dérogation a été acceptée sous la condition du respect constant des mesures de sécurité sanitaire requises pour lutter contre la pandémie COVID-19.

Une nouvelle organisation a donc été mise en place par les services municipaux :

- Autorisation **maximale de 12 étals de commerçants sous les halles et, le lundi uniquement, de 3 étals en plein air** (1 : Place du Parlement et 2 : Place aux marrons pour disperser les files d'attente),
- **Accès individuel aux halles de Redon : limité à une personne** par couple ou famille se présentant et **interdiction aux enfants**,
- **Contrôle systématique par les agents de la Police municipale de Redon des entrées** avec vérification des attestations de déplacement dérogatoire et **possibilité de verbalisation** comme le permet dorénavant la loi,
- Dispositif de « **filtrage** » **des entrées et sorties** faisant appel simultanément à deux policiers municipaux et deux agents du service vie commerciale chargés de **rappeler les règles sanitaires** ainsi que celles liées au confinement et aux dérogations de sortie pour faire des courses,
- Respect strict d'une **fréquentation maximale sous les halles de 80 personnes** maximum (clients, commerçants et personnel communal compris) avec dispositif de filtrage sur une entrée unique et une sortie unique afin de respecter un **circuit dit de « marche en avant »** sous les halles,
- **Marquage au sol**, sous les halles par de l'adhésif, de **lignes « barrière » espacées chacune d'un mètre** dans les files d'attente de chaque étal et système de « **circuit balisé** » avec rubalise.

Merci à toutes et tous, clients et usagers des halles, de respecter et de faire respecter collectivement et strictement les consignes affichées et édictées par le personnel municipal présent sur place.

Nous nous félicitons du maintien de l'ouverture des marchés à Redon. Le respect des règles et de l'organisation mise en place en est la condition.

contact@mairie-redon.fr

Tél : 02 99 71 05 27